



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARNE

Direction départementale des territoires de la Marne

Châlons-en-Champagne, le **29 JUIL. 2019**

Service Environnement Eau- Préservation des Ressources  
Cellule Procédures Environnementales

AP n° 2019-PRO-104-IC  
SW

**Arrêté préfectoral de prorogation d'instruction  
concernant la demande d'enregistrement présentée par la société SCI CLAUDIUS  
siège social : ZI du buisson 51450 BETHENY  
adresse du site concerné : 133 rue Léon Faucher 51100 REIMS**

**concernant LA REGULARISATION DES ACTIVITES DE STOCKAGE  
sur le territoire de la commune de REIMS**

----  
**Le préfet de la Marne**

**Vu** le code de l'environnement, notamment son livre V et ses articles R 512-46 et suivants ;

**Vu** la demande présentée le 5 novembre 2018 par la société SCI CLAUDIUS dont le siège social est situé ZI du buisson 51450 BETHENY, concernant la régularisation des activités de stockage, soumise au régime de l'enregistrement au titre des rubriques 1510-2, 2662-2, 2663-1.b, et 2663-2.b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

**Vu** la demande complétée en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

**Vu** le rapport de l'inspection des installations classées constatant la recevabilité de la demande en date du 11 avril 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que la décision relative à la demande présentée par la SCI CLAUDIUS doit intervenir au plus tard le 9 septembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée par la société SCI CLAUDIUS va faire l'objet d'un vote des membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;

**CONSIDÉRANT** que la prochaine réunion du CODERST se tiendra le 19 septembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** par conséquent que l'arrêté préfectoral ne pourra être délivré dans le délai prévu à l'article R512-46-18 du code de l'environnement.

**Sur proposition de M. le directeur départemental des territoires de la Marne ;**

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Tél. : 03 26 70 80 00

40 boulevard Anatole France – BP 60554

51022 Châlons-en-Champagne cedex

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

Le délai dans lequel doit intervenir la décision sur la demande d'enregistrement présentée par la SCI CLAUDIUS est prorogé pour une durée de 2 mois à compter du 9 septembre 2019.

### **Article 2 :**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Marne, Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est, et Monsieur le directeur départemental des territoires de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à Monsieur le maire de REIMS qui en donnera communication au conseil municipal.

Notification en sera faite, sous pli recommandé, à la société SCI CLAUDIUS, ZI du buisson 51450 BETHENY

Pour le préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture



Denis GAUDIN